

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Instructions sur la manutention en sécurité des batteries au Plomb/Acide

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Désignation du produit: Batteries d'accumulateurs au plomb, remplies avec électrolyte (acide sulfurique dilué)

DISTRIBUTEUR : STECO POWER – ROUTE DE POILY – 45480 OUTARVILLE

Nom Commercial : Batterie MF – Sans Entretien

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

1. Classification de la substance ou du mélange (GHS)

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 2

Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation) catégories 1

Corrosion cutanée / irritation cutanée, Catégories 1

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégories 1

Cancérogénicité Catégories 1A

Mutagénicité des cellules germinales catégories 2

Toxicité pour la reproduction Catégories 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée Catégorie 1

2. Éléments d'étiquetage GHS



1) Pictogramme

2) GHS Mention d'avertissement : Danger

3) GHS Mentions de danger

H261 – Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H341 – Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 – Peut provoquer le cancer

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H372 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

4) GHS Mention de prudence

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P223 – Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.

P231 + P232 - Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 + P281 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P284 (En cas de ventilation insuffisante) Porter un équipement de protection respiratoire.

5) GHS Mesures de Premiers Secours

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P307 + P311 EN CAS d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P314 – Consulter un médecin en cas de malaise.

P320 – Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette fiche).

P321 – Traitement spécifique (voir sur cette fiche).

P335 + P334 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.

P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur pour éteindre.

6) GHS Stockage

P402 + P404 – Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit fermé.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le container bien fermé.

P405 Garder sous clef.

7) GHS Elimination

P501 Éliminer le contenu / container conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

8) Autres Dangers qui ne donnent pas lieu à une classification (NFPA)

ANTIMOINE : Santé 2 / Inflammabilité 2 / Réactivité 0

ARSENIC : Santé 2 / Inflammabilité 0 / Réactivité 0

CALCIUM : Santé 3 / Inflammabilité 1 / Réactivité 2

ACIDE SULFURIQUE : Santé 3 / Inflammabilité 0 / Réactivité 2

PLOMB : Santé 1 / Inflammabilité 0 / Réactivité 0

ETAIN : Santé 1 / Inflammabilité 3 / Réactivité 0

POLYPROPYLENE : Santé 1 / Inflammabilité 1 / Réactivité 0

3. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DES ELEMENTS

Composant Identité chimique Spécifique Dangereux (Nom commun)	OSHA PEL	ACGIH TLV	Range % au poids	Moyenne	*SVHC? (REACH)
Plomb, CAS #7439921	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3	48 ~ 56	52	No
Acide sulfurique, CAS #7664939	1.00 mg/m3	1.00 mg/m3	33 ~ 44	39	No
Antimoine, CAS #7440360	0.50 mg/m3	0.50 mg/m3	0 – 4	< 1	No
Arsenic, CAS #7440382	0.01 mg/m3	0.01 mg/m3	< .01	-	No
Polypropylène, CAS #9003070	-	-	5 – 8	6	No
Calcium, CAS #7440702	1.0mg/m3	1.0mg/m3	< 1	< 1	No

* SVHC: Substances of Very High Concern (règlement REACH dans l'UE)

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Procédures d'urgence et de premiers soins: Contact avec les composants internes si la batterie est ouverte, cassée ou renversée.

1. Inhalation: Emmener à l'air frais et de fournir de l'oxygène médical / CPR si nécessaire. Consulter un médecin

2. Contact avec les yeux: rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes, tenir les paupières ouvertes. Consulter un médecin.

3. Contact avec la peau: Rincer la zone en contact avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et consulter un médecin si nécessaire.

4. Ingestion: Ne pas faire vomir. Si conscient boire de grandes quantités d'eau / lait. Consulter un médecin. Ne rien faire par la bouche à une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Flash Point : NA	Limite Flamme	Hydrogène (H2)	Point Bas	Point Haut
	Dans l'air % par volume		4,1%	74,2%
	(en cours de charge)			

Extincteur Médias: Classe ABC, CO2 Halon

Auto-inflammation: polypropylène 675 °F

Procédures de lutte contre l'incendie: les batteries plomb-acide ne brûlent pas ou brûlent avec difficulté. Ne pas utiliser d'eau sur les feux lorsque du métal en fusion est présent. Éteindre le feu avec un agent approprié pour les matériaux combustibles environnants. Refroidir l'extérieur de la batterie si elle est exposée au feu pour éviter la casse. Le brouillard d'acide et vapeurs produites par la chaleur ou le feu sont corrosifs. Utiliser un appareil respiratoire approuvé isolant (ARA) et équipement de protection complet opérant en mode pression positive.

Incendie et d'explosion inhabituels: l'hydrogène gazeux et vapeurs d'acide sulfurique sont générés lors de la surcharge et casse de polypropylène. Ventiler les zones de charges par l'ACGIH Industrial Ventilation (Manuel des pratiques recommandées et CNPI, 1980 Vol.1, P.12, B-9, 10). Le gaz hydrogène peut être inflammable ou explosif lorsqu'il est mélangé avec de l'air, de l'oxygène, le chlore. Éviter les flammes / étincelles / autres sources d'allumage près de la batterie. Pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion, garder les étincelles ou autres sources d'allumage à distance des batteries et interdire des matériaux métalliques d'entrer en contact simultanément entre les terminaux négatifs et positifs des batteries. L'acide sulfurique réagit violemment avec l'eau et les matières organiques.

6. MESURES EN CAS D'ACCIDENTS

Méthodes de nettoyage: arrêter la fuite, si possible. Éviter les contacts avec le produit déversé. Contenir la fuite, isoler la zone à risque, et de renoncer à l'assécher. Limiter l'accès du site aux premiers secours. Neutraliser avec du bicarbonate de sodium, carbonate de soude, de chaux ou d'un autre agent de neutralisation. Placer la batterie dans un endroit approprié pour l'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en conformité avec les réglementations locales, fédérales et d'état règlements. Le bicarbonate de sodium, carbonate de soude, du sable, de la chaux ou un autre agent neutralisant doivent être conservés sur place pour l'assainissement.

Précautions personnelles: des tabliers résistants aux acides, des bottes et des vêtements de protection. Des lunettes de sécurité approuvées ANSI avec écrans latéraux / du visage sont recommandées. Aérer les endroits clos.

Précautions pour l'environnement: Le plomb et ses composants et l'acide sulfurique peuvent constituer une menace grave pour l'environnement. Les contaminations de l'eau, du sol et de l'air devront être évitées.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manipulation et le stockage : Tenir loin des flammes pendant et immédiatement après le chargement. La combustion ou la surcharge peut créer ou libérer des gaz et des liquides toxiques et dangereuses, y compris l'hydrogène, brouillard d'acide sulfurique, dioxyde de soufre, le trioxyde de soufre, stibine, arsine et de l'acide sulfurique. Rangez les batteries dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas mettre les bornes de la batterie en court-circuit, ou enlever les bouchons d'aération pendant le stockage ou la recharge. Protéger la batterie contre les dommages physiques.

Autres précautions: **UNE BONNE HYGIÈNE PERSONNELLE ET PRATIQUES DE TRAVAIL SONT OBLIGATOIRES.**

Abstenez-vous de manger, de boire ou de fumer dans les lieux de travail. Bien se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements sales avant de les réutiliser. Les Batteries vides peuvent contenir des résidus dangereux de l'acide sulfurique.

8. LIMITES D'EXPOSITION ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES

8.1 Plomb et composés de plomb

Il n'y a aucune exposition au plomb et aux composés de plomb pendant les conditions d'utilisation normales.

8.2 Electrolyte (acide sulfurique)

L'exposition à l'acide sulfurique et au brouillard d'acide peut se produire pendant le remplissage et le chargement.

Valeur seuil sur le lieu de travail:

Les valeurs-limites d'exposition professionnelle pour le brouillard d'acide sulfurique sont réglementées au niveau national.

~~Symbole de danger~~

~~C, corrosif~~

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection, gants PVC ou en caoutchouc, vêtements résistants à l'acide, chaussures de sécurité.

No. CAS:	7664-93-9
Phrases R:	R-35 Provoque de graves brûlures
Phrases S:	S-2 Conserver hors de portée des enfants
	S-16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source étincelles – Ne pas fumer
	S-26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
	S-45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

	Plomb et composés de plomb	Electrolyte (acide sulfurique dilué, 30 à 38,5%)
Aspect		
<i>Forme:</i>	solide	liquide
<i>Couleur:</i>	grise	incolore
<i>Odeur:</i>	inodore	inodore
Données relative à la sécurité		
<i>Point de solidification:</i>	327 °C	-35 à -60 °C
<i>Point d'ébullition:</i>	1740 °C	environ 108 à 114 °C
<i>Solubilité dans l'eau:</i>	très faible (0,15 mg/l)	complète
<i>Densité (20°C):</i>	11,35 g/cm ³	1,2 à 1,3 g/cm ³
<i>Pression de vapeur (20°C):</i>	N.A.	N.A.

Le plomb et les composés de plomb utilisés dans les batteries au plomb-acide sont faiblement solubles dans l'eau; le plomb peut être dissous uniquement en milieu acide ou alcalin.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique et possibilité de réaction dangereuse: Stable

Conditions à éviter: Températures élevées - cas décomposent à <320 °F

Éviter une surcharge et le tabagisme, ou des étincelles près de la surface de la batterie et la surcharge rapide.

Incompatibilité (matières à éviter): Etincelles, des flammes, garder les batterie à l'écart des oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux: Un mélange hydrogène / oxygène explosive à l'intérieur de la batterie peut se produire pendant la charge. La combustion peut produire du dioxyde de carbone (CO₂) et de monoxyde de carbone (CO). Métaux en fusion produisent des vapeurs et / ou de la vapeur qui peuvent être toxiques ou irritants.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas (Ne pas surcharger)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces informations ne s'appliquent pas au produit fini "batterie au plomb". Ces informations s'appliquent uniquement à ses composés, dans le cas d'un produit cassé. Des limites d'exposition différentes existent au niveau national.

Informations sur les voies d'exposition probables: Les principales voies d'exposition au plomb sont l'ingestion ou l'inhalation de poussières et de fumées.

AIGUË: Ingestion / INHALATION: l'exposition au plomb et ses composés peuvent causer des maux de tête, des vomissements, des crampes abdominales, de la fatigue, des troubles du sommeil, perte de poids, anémie, et des douleurs dans les jambes, les bras et les articulations. Les lésions rénales, ainsi que l'anémie, peut se produire à partir d'expositions aiguës.

CHRONIQUE : INHALATION / INGESTION: L'exposition prolongée au plomb et à ses composés peut produire un grand nombre des symptômes de l'exposition court terme et peut également causer des dommages du système nerveux central, troubles gastro-intestinaux, une anémie, et la baisse de tension et symptômes du système nerveux central.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ces informations sont pertinentes si la batterie est cassée et que les ingrédients se sont répandus dans l'environnement.

12.1 Electrolyte (acide sulfurique dilué)

Afin de prévenir toute dégradation des systèmes d'évacuation des eaux usées et de drainage, l'acide doit être neutralisé en utilisant de la chaux ou du carbonate de sodium, avant de mettre au rebut. Des dommages écologiques sont possibles par un changement du pH. La solution d'électrolyte réagit à l'eau et aux substances organiques, endommageant la flore et la faune. L'électrolyte peut également contenir des composants de plomb solubles qui peuvent être toxiques pour les milieux aquatiques.

12.2 Plomb et composés de plomb

Un traitement chimique et physique est nécessaire pour éliminer de l'eau. Les eaux usées contenant du plomb ne doivent pas être mises au rebut ou évacuées dans un état non traité.

L'ancienne classification des composés de plomb comme Toxique pour le milieu aquatique R50/53 découlait des résultats générés dans les années 1980 pour les composés de plomb solubles (acétate de plomb). Les composés de plomb à peine solubles, tels que l'oxyde de plomb de batterie, n'avaient pas fait l'objet de tests à l'époque. Des tests sur l'oxyde de plomb de batterie ont été effectués en 2001 et 2005. Les résultats des tests respectifs ont conclu que l'oxyde de plomb de batterie n'était pas toxique pour l'environnement, ni R50, ni R50/53, ni R51/53. Il découle de ces résultats que la classification générale pour les

composés de plomb (R50/53) ne s'applique pas à l'oxyde de plomb de batterie. En conséquence, la phrase de risque R52/53 (nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu aquatique) s'applique à l'oxyde de plomb de batterie.

Effets de l'oxyde de plomb de batterie dans le milieu aquatique:

- Toxicité pour les poissons: 96 h CL 50 > 100 mg/l
- Toxicité pour les daphnies: 48 h CE 50 > 100 mg/l
- Toxicité pour les algues: 72 h CI 50 > 10 mg/l

Les résultats démontrent que les composés d'oxyde de plomb de batteries avec une concentration de 100 mg/l n'ont pas d'effet néfaste sur les poissons et les daphnies. Une concentration d'oxyde de plomb de batterie de 10 mg/l n'a pas d'effet néfaste sur le taux de croissance et la biomasse. Pour la classification selon la Directive 67/548/EEC, il faut tenir compte de l'effet néfaste le plus sensible. En résultat de la toxicité pour les algues à > 10 mg/l l'oxyde de plomb de batterie doit être classé conformément aux Phrases R 52/53 (Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique).

13. ELIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination des déchets: les batteries au plomb sont entièrement recyclables. Rappelez vos batteries chez un grossiste, un distributeur, fabricant ou fonderie de plomb pour le recyclage.

Pour les déversements neutralisés, mettre les résidus dans des contenants résistant aux acides avec un produit absorbant, du sable ou de la terre et d'en disposer en conformité aux réglementations locales, étatiques et fédérales pour les composés acides et le plomb. Contactez les responsables locaux de l'environnement et / ou de l'État en ce qui concerne les informations sur l'élimination.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

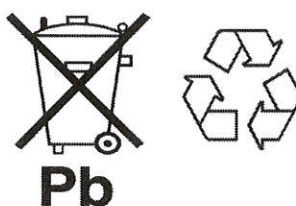
14.1 Batteries plomb ouvert:

Transport terrestre	Transport terrestre (ADR/RID) - UN N°: UN2794 - Classification ADR/RID: Classe 8 - Nom d'expédition correct: BATTERIES, À LIQUIDE, REMPLIES D'ACIDE - Groupe d'emballage dans ADR: non attribué - Étiquette requise: Corrosif - ADR/RID: les batteries neuves et usagées sont exclues de tous les ADR/RID si elles satisfont aux exigences de la Disposition Spéciale 598.
Transport maritime	Transport maritime (Code IMDG) - Classification: Classe 8 - UN N°: UN2794 - Nom d'expédition correct: BATTERIES, À LIQUIDE, REMPLIES D'ACIDE - Groupe d'emballage: non attribué - EmS: F-A, S-B - Étiquette requise: Corrosif

Transport aérien	Transport aérien (IATA-DGR) - Classification: Classe 8 - UN N°: UN2794 - Nom d'expédition correct: BATTERIES, À LIQUIDE, REMPLIES D'ACIDE - Groupe d'emballage: II - Étiquette requise: Corrosif
------------------	---

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Conformément à la Directive européenne sur les batteries et à la législation nationale respective, les batteries au plomb doivent comporter la marque d'une poubelle avec une croix et le symbole du plomb (Pb) apposé dessous, ainsi que le symbole de renvoi/recyclage ISO.



De plus, les batteries doivent être étiquetées avec certains ou tous les symboles de danger suivants:



L'étiquetage peut varier selon l'application, la conception, les dimensions et le pays de vente des batteries. Le fabricant, l'importateur des batteries, respectivement, ont la responsabilité d'apposer les symboles (une taille minimum est spécifiée).

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations et données fournies ci-dessus sont données de bonne foi et sont basées sur les connaissances actuelles et ne constituent aucunement une assurance de sécurité dans toutes les situations ou conditions. C'est la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les lois et réglementations applicables pour le stockage, l'utilisation, la maintenance ou la mise au rebut du produit. Si vous avez des questions, il faut consulter le fournisseur.

Cependant, ce document ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques de produits spécifiques et n'établit pas une relation contractuelle légalement contraignante.